

9 dec 2021  
16.10  
8645

10  
482

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
LOCALITÉ DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

N° : 500-11-060409-212

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE :

No dossier : 41-2781964

L. NARDELLA ET ASSOCIÉS LTÉE, une  
personne morale ayant un domicile au 600,  
rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2000,  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Débitrice/Requérante

-et-

RAYMOND CHABOT INC. une personne  
morale ayant son domicile au 600, rue de la  
Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal  
(Québec) H3B 4L8

Syndic

-et-

CAISSE DESJARDINS THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE, une coopérative financière  
ayant son siège au 201 boul. Labelle,  
municipalité de Sainte-Thérèse, province de  
Québec, J7E 2X6

Mises en cause

Montréal, le 9 décembre 2021  
Vu les représentations, les allé-  
gations ainsi que les pièces,  
la présente requête est ACCOR-  
DÉE selon les conclusions et le  
débit pour déposer une proposi-  
tion est ainsi PROLONGÉE jus-  
qu'au 15 janvier 2022.  
SANS FRAIS.

  
M<sup>re</sup> PATRICK GOSSELEIN  
Registraire

JG 1967

PREMIÈRE REQUÊTE EN PROLONGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER UNE  
PROPOSITION

(Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985), c. B-3 (« LFI »))

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC,  
SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE EN MATIÈRE DE FAILLITE DANS ET  
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA  
DÉBITRICE / REQUÉRANTE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :